



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013

ARRIVÉ LE
26 SEP. 2013

SOUS-PRÉFECTURE DE
LA TOUR-DU-PIN

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 17 septembre 2013, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Nicole MAUCLAIR à Michel BACCONNIER – Isella DE MARCO à Daniel TANNER – Rahma KHADRAOUI à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE – Sophie BAUDOUIN à Claude BERENGUER – Yannis BURGAT à Michel CHARPENAY – Florentine MASSE à Jean-Claude CANO – Grégory COIN à Alain CACALY
Absents : Bénédicte KREBS – Véronique SORIANO – Grégory ESTREMS – Stéphane JEANNET – Isabelle BALLET

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Claude BERENGUER a été désigné.

DELIB 2013.09.23 14

OBJET : Convention avec Isère Porte des Alpes pour le Parcours d'Arts Contemporains 2013/2014

Monsieur Christophe Casadei, Adjoint délégué à la culture et au patrimoine historique, explique le principe du partenariat qui sera mis en place entre Isère Porte de Alpes, le Musée de Bourgoin-Jallieu et 5 communes du territoire pour l'organisation d'un parcours d'art contemporain dans le but d'initier et de sensibiliser le plus large public aux pratiques artistiques contemporaines par la mise en place dans l'espace public de parcours temporaires de découvertes d'œuvres réalisées par des plasticiens professionnels. Cette opération s'inscrit en résonance avec la biennale d'art contemporain et s'intitule «Récits de vêtements : un parcours de fils en habit ».

Ce projet est une action inscrite dans le CDDRA Isère, Porte des Alpes à l'initiative de la CAPI. L'association Isère, Porte des Alpes assurera la maîtrise d'ouvrage administrative, en déléguant au Musée de Bourgoin-Jallieu, de part ses missions et compétences, la mise en œuvre opérationnelle et financière de cette opération.

La convention de partenariat entre Isère, Porte des Alpes et la commune de Saint-Quentin-Fallavier prévoit l'exposition d'œuvres réalisées par l'artiste Claire Deville entre le 9 novembre 2013 et le 5 janvier 2014, le vernissage du parcours le 16 novembre ainsi qu'une conférence le 4 décembre à l'Espace George Sand.

Le budget de l'opération comprend une participation des communes de 0,15€ par habitant, ce qui porte la contribution de la Ville de Saint-Quentin-Fallavier à 902 €, sur un budget prévisionnel total de 43 790 €. Les autres financeurs sont la CAPI, le CDDRA et les quatre autres communes participant au projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les termes de la convention à passer avec Isère Porte des Alpes dans le cadre du Parcours d'Arts Contemporains 2013-2014
- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 902 €
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 24 septembre 2013.

Publication et transmission en sous-préfecture le

25 SEP. 2013

Le Maire,

Michel BACCONNIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.